



Charte Qualité Futurojob



La présente charte formalise les engagements de Futurojob dans la réalisation des Bilans de Compétences, conformément à la réglementation en vigueur, et vise à garantir une prestation de haute qualité centrée sur le bénéficiaire.

I. Engagements Fondamentaux

Axe d'Engagement	Description
Confidentialité	Respecter la réglementation relative au bilan de compétences et notamment la confidentialité des informations communiquées.
Volontariat & Responsabilité	Engager avec le bénéficiaire une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de son bilan et formaliser celle-ci dans le cadre d'une convention réglementaire.
Propriété des Résultats	Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse conforme aux indications réglementaires et lui rappeler qu'il est l'unique propriétaire de ce document qu'il pourra communiquer ou non à des tiers.
Clarté et Information	L'informer de façon claire et précise sur le centre de bilan, les méthodes et les outils utilisés, le déroulement du bilan, l'aider à

Axe d'Engagement	Description
	préciser ses motivations, ses attentes, vérifier avec lui l'opportunité de la démarche.

II. Objectifs de la Prestation

L'objectif principal du Bilan de Compétences réalisé par Futurojob est de :

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.

III. Moyens et Méthodes

Afin d'atteindre les objectifs fixés, Futurojob s'engage à :

- Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés aux objectifs du bénéficiaire.
- Aider le bénéficiaire à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme exploitable sur le marché du travail.
- Faciliter son information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.

IV. Qualité de l'Équipe et Amélioration Continue

Pour assurer la meilleure qualité de service, Futurojob prend les engagements suivants :

1. **Expertise des Conseillers** : S'entourer de conseillers bilans expérimentés au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant le cas échéant, sur un réseau de conseillers externes.
2. **Développement des Compétences** : Faciliter la formation ou l'information de son personnel afin de lui permettre de progresser dans la qualité des prestations fournies.
3. **Évaluation et Suivi** : Évaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation et effectuer un suivi du bilan de compétences. Ce suivi pourra être organisé via un  **Calendar event** événement de suivi post-bilan ou un contact personnalisé.

V. Validation et Acceptation

Cette charte est intégrée à la convention réglementaire signée entre Futurojob et le bénéficiaire,  Person , à la date du  Date .

Centre Futurojob :  Place

Pour toute question relative à cette charte, veuillez contacter la direction à l'adresse  Emmanuel WERY  ewery@futuresjob.fr